## 25.—Total général de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger, 1951<sup>2</sup>

Nota.—On peut obteni	r les chiffres de 1949 et 1950	0 du Département des assurances à	Ottawa.
----------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur le 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Règlements (net)
	8	\$	s	\$
Compagnies canadiennes (vie)— Fédérales Provinciales	2,061,493,344 107,700,523	17,336,728,401 491,349,829	450,740,239 11,824,455	163,586,571 3,379,603
Sociétés mutuelles canadiennes— Fédérales Provinciales	46,775,968 26,068,018	275,233,757 217,383,744	3,521,286 4,982,047	4,496,882 3,347,638
Compagnies britanniques (vie)	$\begin{array}{r} 65,773,248 \\ 545,751,908 \\ 12,876,327 \end{array}$	391,382,883 5,036,207,593 128,050,046	$\begin{array}{c} 9,205,784 \\ 121,795,713 \\ 3,223,381 \end{array}$	2,784,449 42,083,951 1,527,242
Total général	2,866,439,336	23,876,336,253	605,292,905	221,206,336

## Section 3.—Assurance-responsabilité

Depuis 1875, l'assurance-responsabilité a fait des progrès constants. Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année civile 1880 révèle que le nombre de compagnies autorisées à souscrire de l'assurance contre les accidents, de fidélité du personnel, contre le bris de glace et contre les explosions de chaudières à vapeur,—les quatre seuls genres d'assurance-responsabilité souscrite alors,— était respectivement de 5, 3, 1 et 1. Le rapport de l'année 1951 indique que l'assurance-responsabilité au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 25 autres genres d'assurance souscrite par les compagnies à charte fédérale. En 1880, dix compagnies s'occupaient d'assurance-responsabilité; en 1951 il y en a 292 dont 70 canadiennes, 78 britanniques et 144 étrangères, et 206 d'entre elles souscrivent aussi de l'assurance-incendie. En outre, 19 sociétés de secours mutuels souscrivent de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie aussi bien que de l'assurance-vie et trois sociétés de secours mutuels ne souscrivent que de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie.

Le tableau 27, qui fait la répartition des affaires en ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et à charte provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-incendie, les compagnies à charte fédérale prennent la majeure partie des affaires (soit environ 90 p. 100).

Étant donné, comme on l'a vu, que la plupart des compagnies qui s'occupent d'assurance-responsabilité au Canada souscrivent aussi l'assurance-incendie, leur actif, leur passif, leurs recettes et leurs dépenses figurent dans la statistique financière des compagnies d'assurance-incendie à la section 1, sous-section 3, du présent chapitre. Le tableau 28, p. 1206, contient des chiffres semblables pour toutes les opérations des compagnies canadiennes d'assurance-responsabilité et pour celles des compagnies britanniques et étrangères au Canada qui se limitent à l'assurance autre qu'incendie et vie. En 1951, on compte 17 compagnies canadiennes, 6 compagnies britanniques et 63 compagnies étrangères qui se limitent au même domaine.

L'assurance-automobile a fait bonne figure pendant la guerre, avec une proportion de perte d'environ 45 p. 100. La proportion est légèrement moindre que celle d'avant-guerre à cause de la diminution de la circulation; depuis la fin des hostilités, cependant, la situation est moins favorable et la proportion, en 1951, est de 62 p. 100 environ.

En 1950, l'assurance contre la grêle a connu 20 p. 100 de pertes, mais en 1951, la proportion a augmenté à 41 p. 100.